



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 2625

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la demande judiciaire d'un administré de sa circonscription à propos du remboursement d'un médicament, le Viagra. Les fonctionnaires européens viennent d'obtenir le remboursement partiel de celui-ci. N'est-il pas possible d'envisager pour les personnes ayant subi une résection prostatique et pour lesquels une prescription médicale de ce médicament est nécessaire d'en obtenir également le remboursement ? Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier et les suites qu'il entend lui réserver.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'absence de remboursement de la spécialité Viagra. Le ministre est sensible à l'intérêt d'une prise en charge de ce traitement par l'assurance maladie dans le cas de certaines pathologies limitées. La décision de prise en charge dépendra cependant de la situation financière de l'assurance maladie au regard des diverses dépenses qui devront être engagées et du prix qui pourra être négocié avec le laboratoire. Elle ne fait pas partie, aujourd'hui, des priorités du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2625

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3139

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7878